

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 10

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;  
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

---

N° 10.                      Lausanne, le 30 Mai 1868.                      XIII<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Modifications au règlement d'habillement. — Connaissance et entretien des fusils se chargeant par la culasse (*avec planches*). — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — **REVUE DES ARMES SPÉCIALES.** — De l'avenir de la cavalerie. — L'approvisionnement actuel en munitions de guerre de l'armée de la Confédération du Nord. — Le profil de la fortification de campagne. (*Fin.*)

**SUPPLÉMENT.** — Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1867.

---

### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'HABILLEMENT.

(Arrêté fédéral du 27 avril 1868.)

« Art. 1<sup>er</sup>. *Description de la tunique pour l'artillerie et la cavalerie.*

La tunique de l'artillerie est en drap bleu, vert pour la cavalerie et de qualité plus fine pour les officiers que pour la troupe.

*Coupe* (la même pour officiers et troupe) droite, sans taille, large à la poitrine et aux hanches, croisée sur le devant, avec deux rangs parallèles de 5 boutons chacun, en métal jaune pour l'artillerie, blanc pour la cavalerie, également espacés entre eux. Une couture de chaque côté, le dos à deux coutures, une de chaque côté, dans chacune desquelles et à partir de la taille une poche; à l'intérieur une grande poche de côté dans chacune des coutures de la doublure.

Du côté gauche et à la hauteur de la hanche une fente de 4,5 centimètres de hauteur, dirigée de haut en bas, fortement garnie de cuir à l'intérieur et destinée à laisser passer le crochet du sabre.

Petit col renversé à plat avec une patte devant, noire pour l'artillerie, passepoilée de rouge, cramoisie pour la cavalerie.